



**FRANCE ÉTALONS**  
12, rue du Moulin - 08250 Termes  
+33(0)6.13.78.96.61  
info@france-etalons.com

## CONTRAT DE SAILLIE – QUITE CAPITOL – 2019

L'ACHETEUR : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Port : ..... Mail : .....

L'acheteur achète à France Etalons une saillie de l'étalon QUITE CAPITOL aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : .....

Date estimée d'entrée de la jument au centre d'insémination : .....

**2) Insémination en IAC au Haras de Talma et au Haras de Saint Lô :**

**286.00 € TTC** (260.00€ HT + TVA à 10% 26.00€).

*A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement\* correspondant aux frais techniques pour 2019.*

**3) Ou insémination dans le centre agréé :** .....

Adresse : .....

Tél : ..... Port : ..... Mail : .....

**385.00€ TTC** (350.00€ HT + TVA à 10% 35.00€) en IA congelée

*A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement\* correspondant aux frais techniques de conditionnement et d'acheminement de la semence vers le centre de mise en place choisi pour 2019.*

**4) Solde de saillie au poulain vivant :**

**825.00€ TTC** (750.00€ HT + TVA à 10% 75.00€).

*A régler à la naissance, par chèque à l'ordre de France Etalons ou par virement\*.*

(\*Coordonnées bancaires (IBAN) : FR76 1020 6005 5298 7248 2488 969 – AGRIFRPP802)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**A)** L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

**B)** Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

**C)** Le prix de la saillie en IA congelée comprend l'utilisation et l'envoi de **12 paillettes** de semence congelée.

**D) La semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement des frais techniques.**

L'envoi des paillettes n'est pas automatique et se fait à la demande du centre d'insémination auprès de France Etalons (06.13.78.96.61).

**E)** Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

**F)** Les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur

**G)** Le présent contrat **n'autorise pas le recours à l'ICSI** (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) ni pour la congélation d'embryons, merci de nous contacter pour un contrat spécifique à ces techniques.

**H)** La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

## CONDITIONS PARTICULIERES

Fait en double exemplaire le ..... à .....

Le vendeur : FRANCE ÉTALONS

L'acheteur : (Signature, précédée de la mention "lu et approuvé")